

## Séance du 21 mars 2026 Délibération N° DEL1\_21\_03\_26

L'an deux mille-vingt-six, le samedi 21 mars à 19h00, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

**Date de la convocation du Maire sortant :** Mardi 17 mars 2026

**Membres en exercice présents :** François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Magalie BERBEL, Yann RAPHOZ, Jean-Marc BELLY, Fabienne BELMONTE, Anne BERGER, Laurine BOLLON, David CLOET, Pierre-Anthony COUTURIER, Sébastien EJARQUE, Séraphine FOURNIER, Florian GAUVIN, Anaïs GIBELLO, Kelly OLIVENCIA, Jérôme PUTHON, Maryline ROUX BOLLENGIER, Rémy TURI, Alison VIAL BRUN-CAYTAN.

**Membres absents ayant donné procuration :**  
Denis MARTIN à Rémy TURI.

**Membre absent :**

**Désignation du secrétaire de séance :** Alison VIAL BRUN-CAYTAN.

**Membres en exercice : 23**

**Présents : 22**

### 1 - Élection du Maire.

Vu article L2122-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

*Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.*

*Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.*

*Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

*Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.*

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

*Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.*

*En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que la présidence de séance a été confiée au doyen d'âge Monsieur BELLY Jean-Marc, assisté de Laurine BOLLON et Rémy TURI.

Il est procédé à l'élection du maire à bulletin secret.

Candidat déclaré :

- François MOIROUD,
- Pierre-Anthony COUTURIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1ER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 23

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ..... 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : ..... 23

Majorité absolue des suffrages exprimés : ..... 12

A obtenu : M. François MOIROUD ..... 18

A obtenu : M. Pierre-Anthony COUTURIER ..... 5

Est élu : M. François MOIROUD, maire de la commune de Yenne.

Fait et délibéré à Yenne, le 21 mars 2026

Suivent les signatures au registre,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
**François MOIROUD.**



Le secrétaire de séance,  
**Alison VIAL BRUN-CAYTAN.**



## Séance du 21 mars 2026 Délibération N° DEL2\_21\_03\_26

.L'an deux mille-vingt-six, le Samedi 21 mars à 19h00, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

**Date de la convocation du Maire sortant :** Mardi 17 mars 2026.

**Membres en exercice présents :** François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Magalie BERBEL, Yann RAPHOZ, Jean-Marc BELLY, Fabienne BELMONTE, Anne BERGER, Laurine BOLLON, David CLOET, Pierre-Anthony COUTURIER, Sébastien EJARQUE, Séraphine FOURNIER, Florian GAUVIN, Anaïs GIBELLO, Kelly OLIVENCIA, Jérôme PUTHON, Maryline ROUX BOLLENGIER, Rémy TURI, Alison VIAL BRUN-CAYTAN.

**Membres absents ayant donné procuration :**  
Denis MARTIN à Rémy TURI.

**Membre absent :**

**Désignation du secrétaire de séance :** Alison VIAL BRUN-CAYTAN.

**Membres en exercice : 23**

**Présents : 22**

**VOTE : 23**

**pour : 22**

**contre : 0**

**abstention : 0**

### **2 – Détermination du nombre de postes d'adjoints au maire à la commune de Yenne.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puis excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que la commune de Yenne compte entre 2500 à 3499 habitants (*voir tableau ci-joint*) et que l'effectif légal du conseil municipal est fixé à 23 membres ;

Considérant que le nombre maximal d'adjoints est donc fixé à 6 :

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide**, de fixer à 6 le nombre de postes d'adjoints au maire de la commune de Yenne.

Suivent les signatures au registre,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
François MOIROUD.



Signature of François Moiroud over the official stamp of the Mayor of Yenne.

Le secrétaire de séance,  
Alison VIAL BRUN-CAYTAN.



Signature of Alison Vial Brun-Caytan over the official stamp of the Secretary of the Council of Yenne.



## Séance du 21 mars 2026 Délibération N° DEL3\_21\_03\_26

L'an deux mille-vingt-six, le Samedi 21 mars à 19h00, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

**Date de la convocation du Maire sortant :** Mardi 17 mars 2026

**Membres en exercice présents :** François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Magalie BERBEL, Yann RAPHOZ, Jean-Marc BELLY, Fabienne BELMONTE, Anne BERGER, Laurine BOLLON, David CLOET, Pierre-Anthony COUTURIER, Sébastien EJARQUE, Séraphine FOURNIER, Florian GAUVIN, Anaïs GIBELLO, Kelly OLIVENCIA, Jérôme PUTHON, Maryline ROUX BOLLENGIER, Rémy TURI, Alison VIAL BRUN-CAYTAN.

**Membres absents ayant donné procuration :**

Denis MARTIN à Rémy TURI.

**Membre absent :**

**Désignation du secrétaire de séance :** Alison VIAL BRUN-CAYTAN.

**Membres en exercice : 23**

**Présents : 22**

### **3 - Election des adjoints au maire.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

**Nombre de bulletins :** .....23

**À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :** .....4

**Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :** .....19

**Majorité absolue :** .....10

**Ont obtenu :**

– Liste Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, 19, dix-neuf voix (*préciser le nombre en chiffres et toutes lettres*)

La liste Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Madame Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, 1<sup>ère</sup> adjointe ;
- Monsieur Jean-Jacques MASSON, 2<sup>ème</sup> adjoint ;
- Madame Sandrine GANDY, 3<sup>ème</sup> adjointe ;
- Monsieur Jean-Marc ETAIX, 4<sup>ème</sup> adjoint ;
- Madame Magalie BERBEL, 5<sup>ème</sup> adjointe ;
- Monsieur Yann RAPHOZ, 6<sup>ème</sup> adjoint.

Suivent les signatures au registre,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

**François MOIROUD**



Le secrétaire de séance,

**Alison VIAL BRUN-CAYTAN.**

